



A) Détails du client :

*Champs obligatoires

Nom ou raison sociale*	
Nom de famille*	
Adresse (domicile fiscal ou siège social/administratif)*	
Code postal (résidence fiscale ou bureau juridique/administratif)*	
Ville et département (résidence fiscale ou bureau juridique/administratif)*	
Lieu et date de naissance (uniquement si personnes physiques)*	
Code fiscal*	
Numéro d'identification TVA	Propriétaire Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Numéro de téléphone principal (téléphone portable recommandé) *	
Numéro de téléphone secondaire	
Adresse électronique*	

B) Type de contrat et durée de l'abonnement (Choisissez le type de profil et la durée de l'abonnement):

BMW Security Solutions	DURÉE (ANNÉES À PARTIR DE LA DATE DU CERTIFICAT D'ACTIVATION)				
	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
BMW Security					
BMW Security Active					
BMW Security PRO					

	BMW Security Solutions	BMW Security	BMW Security Active	BMW Security Pro
BMW Fleet Data Services	Données du véhicule (modèle, NIV)	✓	✓	✓
	Niveau de carburant / autonomie	✓	✓	✓
	État des portes, du coffre, du capot et des vitres	✓	✓	✓
	Allumage / Statut du moteur	✓	✓	✓
App Services	Accès direct au centre d'exploitation sécurisé	✓	✓	✓
	Déplacements		✓	✓
	Tripwire / Couvre-feu		✓	✓
	Notifications d'alerte	✓	✓	✓
	Services d'abonnement	✓	✓	✓
Services de sécurité	Avertissement de batterie interne faible	✓	✓	✓
	Alerte de déconnexion de dispositif		✓	✓
	Alerte de mouvement / remorquage		✓	✓
	Alerte porte-clés		✓	✓
	Activation du vol	✓	✓	✓
	Verrouillage du démarrage du moteur en cas de vol			✓

C) Détails du véhicule :

Marque	Modèle	VRM	NIV
--------	--------	-----	-----

Ce contrat peut être renouvelé en contactant le Service Clientèle de LoJack Italia.

Je déclare avoir reçu, lu, compris et accepté les documents ci-joints « Conditions générales » et « Information sur le traitement des données personnelles conformément à l'article 13 du règlement UE 2016/679 ».

Lieu et données _____ Signature du client _____

Je déclare ici approuver les clauses suivantes des Conditions générales : art. 4.4 Exclusions de responsabilité ; art. 5.3 Faculté de suspension du contrat ; art. 5.5 Limitation de la responsabilité de LoJack ; Art 6.1 et 7.3 : Conditions suspensives du Service. Art. 12 : Conditions pour la fourniture correcte du Service. Art. 15.2 : Loi applicable (non applicable si le Client est un consommateur au sens de la loi sur la consommation).

Lieu et données _____ Signature du client _____

Les coordonnées du concessionnaire où le contrat a été signé sont :

Nom de la société : _____, adresse _____ Ville _____ Code postal _____

e-mail : _____, numéro de téléphone _____

ART. 1 – IDENTITÉ DU PROFESSIONNEL

1.1. Les présentes conditions générales (« Contrat ») couvrent les services (ci-après « Services ») décrits dans la « Page de garde » et détaillés à l'article 2. Les Services sont fournis par :

- en **Espagne**, LoJack España SL, dont le siège social est situé Avenida del Doctor Arce 14, 28002, Madrid, Espagne,
- au **Royaume-Uni**, Tracker Network (UK) Ltd, dont le siège social est situé 6-9 The Square Stockley Park, Uxbridge, Royaume-Uni, UB11 1FW ;
- **dans tout pays de l'Union européenne autre que l'Espagne**, LoJack Italia Srl, société unipersonnelle, dont le siège social est situé via Novara no. 89, 20153, Milan, code fiscal, numéro de TVA et numéro d'inscription au registre des sociétés de Milan 05006720964, capital social entièrement libéré de 50.000 €, sous réserve de la gestion et de la coordination de CalAmp Wireless Networks Corporation.

1.2. LoJack España SL, Tracker Network (UK) Ltd et LoJack Italia Srl sont ci-après dénommées « LoJack ».

1.3. Sur la page de couverture sont indiqués la raison sociale complète, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de la société LoJack, qui est le fournisseur des Services sur le territoire où le Client a acheté les Services. Sur la Page de couverture sont également indiqués la raison sociale complète, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du concessionnaire, de la filiale, de la succursale ou du revendeur, agissant pour le compte de LoJack, en proposant les présentes conditions générales.

ART. 2 – OBJET DU CONTRAT

2.1. L'objet du Contrat est la fourniture de Services au Client (« Client ») qui a installé sur son véhicule - soit pour l'avoir acheté, soit pour en avoir acquis la disponibilité auprès d'un concessionnaire, d'une filiale, d'une succursale ou d'un revendeur autorisé (« Concessionnaire ») - un des dispositifs de localisation LoJack, tels que détaillés sur la page web suivante <https://www.calamp.com/products> (« Dispositif »).

2.2. Les Services sont disponibles dès l'installation de l'application logicielle pour les appareils mobiles (« Application mobile ») et avant leur activation par l'intermédiaire de l'Application mobile ou du site Web, <https://www.lojack.eu/bmwsecurity> (« Site Web »). L'application mobile et le site Web sont gérés par LoJack. Des informations sur la fonctionnalité, la compatibilité et l'interopérabilité de l'application mobile sont disponibles sur le site Web.

2.3. Les Services consistent en :

- (i) l'activation du Dispositif en cas de vol ou de déplacement non autorisé du véhicule, afin de permettre sa localisation et son suivi ;
- (ii) lorsque cela est prévu dans la Page de garde et dans la section des spécifications du contrat de l'Application mobile, à la transmission au Client des informations relatives au véhicule sur lequel le Dispositif est installé, telles que décrites à l'Annexe 4 ;
- (iii) la transmission des informations visées à l'article 4.3. à des tiers chargés de localiser le véhicule en cas de vol, tels que la Police locale ou toute autre force de l'ordre ou toute autre partie similaire (« Prestataires tiers »)

Il est en outre précisé que les Services consistent en la collecte et la transmission d'informations qui peuvent permettre de suivre et de localiser le véhicule volé ou son déplacement non autorisé. Toutefois, les Services ne prévoient pas, ni ne garantissent, la localisation et la récupération effectives du véhicule, qui peuvent être impossibles pour des raisons indépendantes de la volonté de LoJack.

Il n'y a pas de niveau minimum de qualification pour le Service et LoJack n'utilise ni ne collecte de données personnelles pour fournir les Services autres que les données de géolocalisation du véhicule et les données d'identification du client.

2.4. LoJack peut modifier, mettre à jour, mettre à niveau, suspendre, interrompre ou supprimer toute partie des Services, au-delà de ce qui est nécessaire pour les maintenir en conformité, s'il a une raison valable de le faire.

Une raison valable comprend (i) des changements dans les exigences légales ou réglementaires ou la jurisprudence, (ii) pour améliorer les Services eux-mêmes, la performance des Services et/ou la sécurité ou pour faire face à une menace, ou pour ajouter de nouveaux services ou fonctionnalités, (iii) et/ou pour le bénéfice ou la commodité du Client.

Lorsque le Client est qualifié de consommateur en vertu du code local de la consommation, et si une modification des Services a un impact négatif sur l'accessibilité ou la facilité d'utilisation des Services, le consommateur peut résilier le contrat sans frais dans un délai de 30 jours, à moins que l'impact négatif ne soit que mineur. Le délai commence à courir à partir de la réception de l'information sur la modification. Si la modification est effectuée après la réception de l'information, la période commence au moment de la modification.

Toutefois, le consommateur n'aura pas le droit de résilier le Contrat si LoJack lui a permis, sans frais supplémentaires, de maintenir les Services sans la modification, y compris en désinstallant la modification, à condition que les Services restent conformes en vertu des règles de garantie légale de conformité, décrites à l'article 9 ci-dessous.

ART. 3 – CONCLUSION DU CONTRAT

3.1. Le contrat a été proposé et conclu par LoJack par l'intermédiaire du Concessionnaire qui agit au nom et pour le compte de LoJack.

3.2. Le Client a le droit de recevoir une copie du Contrat et des documents connexes avant l'achat de l'Appareil et des Services, afin de pouvoir l'examiner attentivement.

3.3. La prise d'effet du Contrat est subordonnée à la livraison du véhicule, équipé du Dispositif et du document visé à l'Annexe 1, certifiant l'installation correcte du Dispositif. Le délai de livraison et l'installation du Dispositif sont régis par le contrat que le Client a conclu avec le **Concessionnaire**. LoJack n'est pas responsable des retards par rapport à ce qui **a été convenu par le Client directement avec le Concessionnaire**, sauf si ces retards sont imputables à LoJack.

ART. 4 – OBLIGATIONS DE LOJACK

4.1. A partir du moment où le véhicule est livré, complet avec le Dispositif et la documentation visée à l'Annexe 1 (le « Rapport de test d'installation »), LoJack s'engage à activer le Dispositif à la demande du Client conformément à l'article 6.

4.2. Cette activation s'effectue par l'utilisation d'une infrastructure appartenant à un tiers.

4.3. En cas de demande d'activation du Dispositif conformément à l'article 6, LoJack fournit aux Prestataires tiers des informations relatives à :

- le Dispositif lui-même ;
- les caractéristiques du véhicule sur lequel le Dispositif est installé (y compris le numéro de châssis et la plaque d'immatriculation) ;
- le Client, y compris les données personnelles du Client ;
- le cas échéant, des données supplémentaires pouvant être obtenues à partir du Dispositif.

4.4. LoJack ne peut garantir la fourniture des Services en cas d'altération du Dispositif ou du véhicule, d'accidents, de mauvaise utilisation du Dispositif, d'incendies, d'inondations, de foudre ou, en tout état de cause, de la survenance d'autres événements causés par un tiers indépendant de la volonté de LoJack et qui ne peuvent être évités ou d'événements de force majeure.

4.5. Si le Service de garantie commerciale, résulte sur la Page de couverture comme l'un des Services achetés sélectionnés, le Client peut demander par courriel, à l'adresse électronique du Service clientèle de LoJack indiquée sur la Page de couverture, sans coût supplémentaire, un test annuel à distance sur le bon fonctionnement du Dispositif. Dans ce cas, LoJack sera tenu de contacter le Client dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de la date de réception de ladite demande, à condition qu'elle soit complète avec la plaque d'immatriculation du véhicule, le nom et les contacts du Client, pour communiquer le résultat du test et, sur demande, pour envoyer le certificat de bon fonctionnement par courrier électronique. Si cette vérification du Dispositif révèle des défauts potentiels, les Techniciens certifiés LoJack procéderont à une inspection du Dispositif et procéderont, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement du Dispositif ou de l'un de ses composants, sans frais supplémentaires pour le Client. La Garantie commerciale s'applique également aux contrôles physiques effectués à la suite d'événements susceptibles de compromettre la fonctionnalité du Dispositif, tels que la récupération du véhicule après un vol ou un accident. Les contrôles supplémentaires, y compris les contrôles à distance, à ceux inclus dans la Garantie commerciale, qui peuvent être demandés par le Client sont payants et seront facturés au prix appliqué par LoJack et également indiqué sur le Site Internet.

La Garantie commerciale n'est valable que pour les contrôles, à distance ou physiques, effectués lorsque le véhicule se trouve dans le pays où l'Installation du Dispositif a été effectuée et pour une durée spécifiée pour ce service dans la Page de couverture.

La présente Garantie Commerciale est sans préjudice de la garantie légale de conformité du Client et de la garantie des vices cachés, telles que décrites à l'article 9 ci-dessous.

ART. 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1. Le Client paiera à LoJack le prix des Services achetés convenu lors de la signature du Contrat (la « Redevance »).

5.2. Le Client paiera la Redevance comme convenu lors de la signature du Contrat.

5.3. Tant que la Redevance n'a pas été entièrement payée conformément aux articles 5.1 et 5.2, aucun Service n'est fourni et aucune obligation contractuelle ne naît pour LoJack.

5.4. En cas de transfert de propriété du véhicule ou d'annulation de son immatriculation, ainsi qu'en cas de modification des informations visées à l'article 6.2, le Client doit en informer LoJack, de préférence dans les 15 jours. Pour la nature des Services fournis, cette notification est requise pour la fourniture des Services eux-mêmes conformément à la réglementation en vigueur.

5.5. Le Client est conscient qu'en présence d'événements qui pourraient compromettre la fonctionnalité du Dispositif, comme la récupération du véhicule après un vol, un accident ou un entretien extraordinaire, LoJack peut exiger que le Client soumette le Dispositif installé sur le véhicule à un contrôle physique dans un centre de service autorisé. Dans ces circonstances, si le Client ne permet pas le contrôle physique du Dispositif, LoJack ne pourra être tenu responsable d'un éventuel dysfonctionnement du Dispositif survenant après la récupération du véhicule suite à un vol, un accident ou un entretien extraordinaire.

ART. 6 – DEMANDE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF

6.1. Si, en cas de vol du véhicule, le Client entend faire activer le Dispositif, afin de faciliter sa localisation par des Prestataires Tiers, le Client devra :

- déclarer le vol en personne, par téléphone ou par Internet (à condition qu'il soit formalisé au bureau de police local choisi dans les 48 heures) aux autorités compétentes de l'État dans lequel le vol s'est produit ;

- appeler le Centre des opérations LoJack indiqué dans l'application mobile ;

- communiquer au Centre d'opérations LoJack les détails de la déclaration, le nom et le prénom de l'agent de police qui l'a reçue (si elle a été faite par téléphone) ou le numéro de déclaration attribué (si elle a été faite sur Internet) et les informations visées à l'article 4.3, y compris le numéro de châssis et d'immatriculation du véhicule prétendument volé. Le numéro de châssis du véhicule est celui déclaré dans la carte grise du véhicule, également déclaré dans le Certificat de bon fonctionnement, le Rapport d'essai de l'installation, l'Annexe 1 du présent Contrat, et disponible dans l'Application mobile.

Le défaut de fourniture des informations visées au présent article 6.1. et/ou le défaut de déclaration du vol aux autorités compétentes constituent des conditions suspensives au Service d'Activation de la Recherche de Véhicules, objet du Contrat, conformément à l'article 2.3 (i) et (iii), et ne peuvent donc être fournis.

6.2. Si l'Appareil choisi dans la page de couverture le permet, le Client peut recevoir un avis de l'Appareil concernant un véhicule en mouvement non autorisé par le biais de l'Application mobile. Le Client doit, dans tous les cas, contacter rapidement le Centre d'opérations LoJack pour confirmer le déplacement non autorisé du véhicule et demander l'activation rapide du Dispositif afin de permettre aux Prestataires tiers de le localiser. Le Dispositif ne peut être activé sans une demande explicite du Client. **Le Dispositif ne peut être activé sans une demande explicite du Client.**

6.3. Le Dispositif est normalement destiné à rester installé de manière permanente sur le véhicule sur lequel l'installation initiale a eu lieu et dont les données d'identification (plaque d'immatriculation et numéro de châssis) sont communiquées à LoJack au plus tard au moment de l'installation. Pour des raisons de sécurité, le déplacement du Dispositif sur un autre véhicule appartenant au Client ou utilisé par lui n'est possible que s'il est effectué par des employés de LoJack dûment autorisés. Le Client reconnaît que dans ce cas, l'intervention technique du personnel de LoJack aura un coût, dont le montant est indiqué dans la rubrique concernée de l'Application mobile.

ART. 7 – DUREE

7.1. La durée du Contrat commence à partir de la date d'installation signalée dans le Rapport de test, et est en vigueur pour la période correspondant au type choisi par le Client, tel que prévu dans les documents d'achat et indiqué dans l'App mobile et la page de couverture.

7.2. À l'expiration du Contrat, le Client peut conclure un nouveau contrat avec LoJack pour continuer à utiliser les mêmes Services. Au moins 30 jours avant l'expiration du Contrat, LoJack informera le Client de cette possibilité en lui fournissant les informations pertinentes, y compris, entre autres, le coût du service. Le Client peut décider de donner suite ou non à l'offre. Le renouvellement automatique n'est pas applicable.

7.3. Suite à la conclusion d'un nouveau Contrat, LoJack facturera au Client les Services achetés sur la base des tarifs appliqués par LoJack aux clients au moment du renouvellement du contrat. La facture du nouveau Contrat doit être payée dans le délai convenu. Si le Client souhaite continuer à utiliser les Services sans interruption entre l'expiration du Contrat initial et l'entrée en vigueur du nouveau Contrat, il devra signer le nouveau Contrat et payer la Redevance correspondante avant l'expiration du précédent. À défaut, LoJack suspendra le service.

7.4. À partir de la date d'expiration du Contrat, LoJack cessera de fournir les Services. Dans le cas où un Client dont la voiture a été volée, sur laquelle un Dispositif a été installé, demande la réactivation de ce dernier, LoJack n'a aucune obligation d'activer les procédures de suivi du véhicule. Les parties restent toutefois libres de conclure un nouveau Contrat.

ART. 8 – GARANTIE COMMERCIALE SUR L'APPAREIL

8.1. LoJack offre au Client une garantie commerciale sur le Dispositif acheté chez le Concessionnaire, sans aucun coût supplémentaire pour le Client. LoJack est responsable envers le Client de tout défaut de conformité survenant dans les 2 ans à compter de la livraison des Dispositifs (c'est-à-dire la livraison du véhicule sur lequel le Dispositif est installé). Le défaut de conformité est défini dans tout type de dysfonctionnement du Dispositif, à l'exception de ceux causés par une manipulation, un accident, une mauvaise utilisation du Dispositif, un incendie, une inondation, la foudre ou des événements similaires. Le droit à cette garantie commerciale est prescrit, c'est-à-dire qu'il ne peut plus être exercé, si le défaut de conformité n'est pas signalé dans les 26 mois suivant la livraison. Si le Client a acheté, avec l'Appareil, des Services pour une durée supérieure à 2 ans à compter de la livraison, il bénéficie de la garantie pendant toute la durée initiale du Contrat. Bien évidemment, lorsque la durée de vie du Produit est inférieure à deux ans et que cela a été clairement et opportunément communiqué au Client avant l'achat, la garantie commerciale ne sera prolongée que jusqu'à la fin de cette durée de vie.

8.2. La notification du défaut de conformité peut être communiquée de n'importe quelle manière : par lettre recommandée avec accusé de réception ou par e-mail envoyé via Mobile App. Toutefois, le service consommateurs peut être contacté aux adresses indiquées dans l'App mobile.

8.3. LoJack doit vérifier si le dysfonctionnement est dû ou non à un défaut de conformité. Concrètement : (a) pour les défauts survenant au cours de la première année à compter de la date de livraison du Dispositif, la vérification est toujours à la charge de LoJack, car il est présumé que ces défauts existaient dès la livraison ; (b) un an après la livraison, LoJack peut

demander le remboursement des frais - qui doivent être indiqués à l'avance - engagés pour la vérification, uniquement si le dysfonctionnement ne dépend pas d'un défaut de conformité.

8.4. Le Client peut demander, à son gré et sans encourir de frais, la réparation ou le remplacement, sauf si le remède demandé est objectivement impossible ou à des coûts disproportionnés par rapport à l'autre, compte tenu de toutes les circonstances et, notamment, de ce qui suit : (a) la valeur que l'Appareil aurait s'il n'y avait pas de défaut de conformité ; (b) l'étendue du défaut de conformité ; (c) si la réparation alternative peut être entreprise sans inconvénient significatif.

8.5. Les réparations ou les remplacements seront effectués dans un délai raisonnable après la demande, sans que le Client n'ait à supporter de frais et sans lui causer de désagrément significatif.

8.6. Le Client peut demander, à son gré, une réduction de prix appropriée ou la résiliation du Contrat si l'une des situations suivantes se produit : (a) la réparation ou le remplacement n'a pas été effectué, ou LoJack déclare ne pas avoir l'intention d'effectuer la réparation ou le remplacement ; (b) malgré la réparation, un défaut de conformité se reproduit ; (c) le défaut de conformité est si grave qu'il justifie une réduction de prix immédiate ou la résiliation du Contrat.

8.7. La prestation de la garantie commerciale comprend également la dépose de l'Appareil installé et l'installation de l'Appareil réparé ou remplacé, ou l'obligation de prendre en charge les frais de dépose ou d'installation. Le Client n'est pas tenu de payer un quelconque montant pour l'utilisation normale du Dispositif remplacé pendant la période précédant son remplacement.

8.8 La présente garantie commerciale de l'Appareil est sans préjudice de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés qui sont dues par le Revendeur au Client qui a la qualité de « consommateur » en vertu du code local de la consommation, lorsque le Client a réalisé l'achat de l'Appareil.

ART. 9 – GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ DES SERVICES

9.1. LoJack est responsable de tout défaut de conformité des Services (y compris l'App) survenant pendant toute la durée du Contrat. La responsabilité est prescrite, en tout état de cause, dans un délai de 26 mois à compter de la dernière fourniture.

9.2. Le Client a le droit de recevoir des Services conformes au Contrat sans retard excessif après la conclusion du Contrat. Les Services sont conformes au Contrat si, entre autres, ils correspondent à la description et présentent les fonctionnalités, la compatibilité, l'interopérabilité et les autres caractéristiques énoncées dans le Contrat ou auxquelles le Client peut raisonnablement s'attendre. Le Client a le droit d'être informé de toutes les mises à jour disponibles, y compris les mises à jour de sécurité, nécessaires au maintien de la conformité des Services et de recevoir ces mises à jour.

9.3. En cas de défaut de conformité, le Client a le droit d'obtenir la remise en conformité des Services, sans frais et sans inconvénient significatif, ou de bénéficier d'une réduction de prix appropriée ou de résilier le Contrat.

9.4. Pour exercer le droit de résilier le Contrat, il suffit d'envoyer une déclaration faisant état de cette volonté.

9.5. Tout remboursement dû à une réduction de prix ou à la résiliation du contrat doit être effectué dans les 14 jours suivant la notification par le Client de sa décision et par le même moyen de paiement que celui utilisé pour payer le prix des Services.

ART. 10 – RÉSILIATION ET RETRAIT

10.1. LoJack peut résilier le Contrat par l'envoi d'une notification écrite au Client l'informant qu'il souhaite se prévaloir de la présente clause de résiliation expresse avec effet à la date de réception de celle-ci, dès la survenance du refus du Client de soumettre le Dispositif installé sur le véhicule à un contrôle physique dans un centre de service agréé, tel que visé à l'article 5.5.

10.2. Le Dispositif doit être maintenu dans la position initialement définie par l'Installateur LoJack. Toute altération, ouverture ou déconnexion de la Carte SIM incluse dans le Dispositif sera un motif de résiliation du Contrat, sans préjudice du droit de LoJack de se retourner contre les responsables pour les dommages directement ou indirectement causés.

10.3. En plus des cas susmentionnés, le Contrat sera considéré comme résilié au cas où l'infrastructure de tiers, par laquelle le Dispositif est activé et le véhicule est situé ne fonctionnerait pas pendant une période ininterrompue de 90 (nonante) jours. Dans ce cas, tant le Client que LoJack peuvent résilier le Contrat et le Client a le droit de recevoir le montant payé pour le service qui n'a pas été fourni.

L'accomplissement de la condition résolutoire n'a aucun effet sur les services déjà effectués par LoJack.

10.4. Dans le cas où le renouvellement des Services est conclu en dehors des locaux commerciaux de LoJack ou à distance, et que le Client est qualifié de « Consommateur », conformément au Code local de la consommation, en vigueur dans le pays où l'achat a été réalisé, le Client a le droit de se retirer du Contrat dans les 14 jours de sa conclusion, sans devoir fournir de motifs et sans encourir de frais, à l'exception de ceux indiqués ci-après. Pour exercer ce droit, il suffit de communiquer à LoJack l'intention de se rétracter du Contrat (en utilisant également le formulaire figurant à la fin du Contrat même), par lettre recommandée

avec accusé de réception, ou par courrier électronique à envoyer, dans le délai susmentionné, à LoJack.

10.5. ATTENTION : dans le cas visé à l'article 10.2, la conclusion du Contrat à distance ou hors des locaux professionnels de LoJack, la fourniture des Services ne commencera que 14 jours après la conclusion du Contrat (c'est-à-dire après l'expiration du « Délai de rétractation »). Si le Client souhaite que l'exécution des Services commence pendant le Délai de rétractation, il doit en faire la demande expresse et explicite en envoyant une communication aux adresses indiquées à l'article 16 ci-dessous. Si le Client décide d'exercer le droit de rétractation après avoir demandé l'activation immédiate des Services, il sera tenu de payer un montant pour les Services qu'il a utilisés, jusqu'au moment où la notification de rétractation est remise au destinataire. Ce montant sera calculé proportionnellement au prix total convenu.

ART. 11 – CONDITIONS GÉNÉRALES

11.1. La tolérance par l'une ou l'autre des parties d'un comportement contraire aux dispositions du Contrat ne constitue pas une renonciation aux droits de cette partie en vertu du Contrat.

11.2. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre LoJack et le Client (les « Parties ») en ce qui concerne son objet et remplace tout accord antérieur entre les Parties, qu'il soit écrit ou oral, relatif au même objet. Aucun amendement, variation ou complément au présent Contrat ne sera effectif s'il n'est pas écrit et approuvé par les deux Parties.

11.3. La cession ou le transfert du Contrat en tout ou en partie est effectif dès sa communication adressée à l'autre partie aux adresses indiquées à l'article 16 ci-dessous.

11.4. Toute réclamation concernant le Service doit être adressée par écrit à LoJack aux adresses indiquées à l'article 16.

11.5. Les présentes Conditions générales ne peuvent être modifiées et/ou corrigées et/ou complétées que sur la base d'un accord entre le Client et LoJack, résultant d'un document écrit dûment signé par les Parties. Toute suppression, interligne, addition, modification, correction, effectuée directement sur le texte du présent Contrat sera considérée comme non apposée et totalement inefficace entre les Parties.

ART. 12 – CONDITIONS DE LA BONNE EXECUTION DU SERVICE

12.1. Les conditions de base pour la fourniture des Services sont exposées ci-après :

- installation et test du Dispositif chez un Concessionnaire
- communication correcte et opportune par le Client de la modification de ses données, telle que visée à l'article 5.4.
- disponibilité du système satellitaire, qui permet la localisation du dispositif ;
- la disponibilité et le fonctionnement du réseau GSM/GPRS et des lignes téléphoniques terrestres ;
- cartographie actualisée disponible sur le marché. Il est possible, pour des raisons indépendantes de la volonté de LoJack, que tout le territoire ne soit pas couvert de manière adéquate par la mise à jour de la cartographie afin de garantir le positionnement correct du Dispositif sur la carte ;
- la disponibilité du signal GPS, GSM/GPRS. Par exemple, si le Dispositif se trouve à l'intérieur de garages, de tunnels, etc., la couverture de ces signaux peut être insuffisante pour déterminer la détection correcte des données transmises par le Dispositif et sa position.

ART. 13 – REMBOURSEMENT

13.1. Dans le cas où le véhicule équipé du Dispositif serait volé et ne serait pas retrouvé et récupéré par des Prestataires Tiers dans un délai de 7 (sept) jours à compter de la date à laquelle le Client a notifié à LoJack ce vol, conformément à l'article 6, LoJack – tout en ne s'obligeant pas ou en n'obligeant aucun tiers au titre du Contrat à retrouver et à restituer ledit véhicule au Client – s'engage néanmoins à verser au Client un montant égal à la partie du prix correspondant à la période du Contrat pendant laquelle le Client ne pourra pas utiliser les Services.

13.2. Afin que le Client puisse bénéficier des remboursements visés au paragraphe 13.1, en cas de vol, le Client devra adresser à LoJack ce qui suit : (i) une copie de la déclaration de vol déposée auprès des autorités compétentes, estampillée de la date et de l'heure de réception de la déclaration par lesdites autorités, (ii) le reçu ou la facture d'achat du Dispositif et des Services, (iii) si cela est prévu par le type de Dispositif choisi sur la Page de garde, le(s) composant(s) « Clé de contrôle » ou « Driver Tag » relatif(s) au Dispositif volé et le « Formulaire de réclamation » dûment complété avec les informations requises et signé. Une copie du « Formulaire de réclamation » peut être demandée à l'adresse électronique du service clientèle de LoJack indiquée sur la page de couverture du présent Contrat.

13.3. Le remboursement visé à l'article 13.1. est soumis aux conditions supplémentaires suivantes :

- (i) que la déclaration de vol ait été faite auprès des autorités compétentes de l'État dans lequel le vol a été commis ;
- (ii) que le Contrat soit en cours et que le Client ait régulièrement payé la Redevance.

13.4. Le Client est tenu de restituer le montant que LoJack a payé conformément au présent article, si la déclaration aux autorités compétentes s'avère fautive ou incorrecte après enquête.

ART. 14 – CLAUSE GDPR

14.1. LoJack déclare respecter et se conformer à toutes les lois et/ou règlements et aux dispositions des Autorités du secteur qui sont en tout cas contraignantes en matière de traitement et de protection des données personnelles applicables aux services couverts par le Contrat, y compris le Règlement UE n° 679/2016.

14.2. L'information complète sur le traitement des données personnelles se trouve dans l'annexe 2 du présent Contrat.

ART. 15 – LOI APPLICABLE

15.1. Si le Client est un consommateur, le tribunal du lieu de résidence ou du domicile du Client sera exclusivement compétent pour tout litige lié de quelque manière que ce soit au Contrat, à son application, son exécution ou son interprétation.

15.2. En ce qui concerne le Client non consommateur, pour tout litige lié de quelque manière que ce soit au Contrat, à son application, à son exécution ou à son interprétation, le Tribunal de Londres, Madrid ou Milan sera exclusivement compétent si le Client a acheté le Service sur le territoire de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou d'autres pays de l'Union européenne respectivement.

15.3. Si le Contrat est conclu en ligne, le Client résidant dans l'Union européenne peut se référer à la plateforme ODR, <https://webgate.ec.europa.eu/odr>, établie par la Commission européenne pour la résolution extrajudiciaire des litiges concernant les obligations découlant des contrats en ligne. À cet effet, l'adresse électronique de LoJack est lojack@lojack.it.

ART. 16 – COMMUNICATIONS

15.1 Sans préjudice des dispositions légales imposant des formes obligatoires, tout avis ou communication requis ou autorisé en vertu du Contrat sera adressé ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique comme suit :

- (a) si à LoJack Italia s.r.l., au Service Clientèle, c/o LoJack Italia s.r.l. via Novara no. 89, 20153 Milan ;
- (b) si elle est adressée à Tracker Network (UK) Ltd, au service clientèle, c/o Tracker Network (UK) Ltd, dont le siège social est situé au 6-9 The Square Stockley Park, Uxbridge, Royaume-Uni, UB11 1FW ;
- (c) pour LoJack España SL, au service clientèle, c/o LoJack España SL, dont le siège social est situé Avenida del Doctor Arce 14, 28002, Madrid, Espagne ;
- (d) Si au Client, aux coordonnées indiquées sur Internet ou sur l'App mobile lors de l'enregistrement et de la signature du Contrat ou modifiées à une date ultérieure.

Le service clientèle de LoJack peut également être joint à l'adresse électronique et au numéro de téléphone indiqués sur l'Application mobile et sur la page de couverture du présent Contrat.

Annexe 1 : Documentation de test

Annexe 2 : Informations personnelles et politique de confidentialité ;

Annexe 3 : Formulaire de rétractation standard

Annexe 4 : Services

*** **

Annexe 1

LA DOCUMENTATION SERA DISPONIBLE SUR L'APPLICATION MOBILE À LA FIN DE L'INSTALLATION ET DES ESSAIS DE L'APPAREIL

Annexe 2

INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 2016/679

Conformément à l'article 13 du Règlement européen 2016/679 (le « Règlement »), nous vous informons que les données personnelles fournies lors de la signature de ce formulaire seront traitées par les entités suivantes en leur qualité de responsables de traitement indépendants appartenant au groupe CalAmp :

- Tracker Network (UK) Ltd, dont le siège social est situé à Stockley Park, Uxbridge, Middlesex UB11 1BD, Royaume-Uni, si les Services ont été achetés au Royaume-Uni ;
- LoJack España SL, dont le siège social est situé Avenida del Doctor Arce 14, 28002, Madrid, Espagne, si les Services ont été achetés en Espagne ;
- LoJack Italia s.r.l. si les Services ont été achetés dans les autres pays de l'UE ; chacun, séparément et indépendamment des autres, le « Contrôleur des données ».

Le délégué à la protection des données (DPD) peut être contacté à l'adresse rscott@calamp.com.

Les catégories de données à traiter sont les suivantes :

- Données personnelles et d'identification (nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, code fiscal, numéro de TVA) ;
- Données de contact (adresse, adresse e-mail, adresse IP et numéro de téléphone) ;
- Données nécessaires à la gestion des processus administratifs, comptables, fiscaux et financiers ;
- Données du véhicule sur lequel le Dispositif est installé :
 - les caractéristiques du véhicule (modèle, plaque d'immatriculation et toute donnée similaire) ;
 - Position GPS du véhicule en temps réel ;
 - itinéraires du véhicule, km/miles, vitesse de déplacement, temps d'arrêt ;
 - état du véhicule en temps réel (niveau de carburant et autonomie, ouverture ou fermeture des fenêtres, portes, coffre et capot, fonctionnement du système d'alarme sonore et immobilisation du moteur, le cas échéant, déplacement du véhicule sans le dispositif de reconnaissance du Client, déconnexion de l'alimentation du dispositif et toute autre donnée similaire du véhicule).

Vos données seront traitées au moyen d'opérations d'enregistrement, de consultation, de communication, de stockage, d'effacement, effectuées principalement avec l'utilisation de procédures informatiques et télématiques, par les employés et les collaborateurs du Titulaire, dans le cadre de leurs fonctions respectives et conformément aux instructions reçues, aux fins suivantes :

1. Gestion des vols et récupération des véhicules volés ;
2. Services télématiques (y compris, mais sans s'y limiter : suivi continu de la position avec la voiture en marche, message d'alerte au client en cas de déplacement non autorisé, informations sur la vitesse, l'accélération, le kilométrage moyen parcouru, les données de conduite, la distance parcourue et les freinages brusques, collecte d'autres analyses statistiques sur l'utilisation du véhicule et les accessoires) ;
3. Gestion des processus administratifs, comptables, fiscaux et financiers ;
4. Protection des droits contractuels et défense/exercice des droits en justice (y compris les activités prodromiques connexes) ;
5. Gestion des abonnés et renouvellement des abonnements lorsqu'ils arrivent à échéance ;
6. Gestion du service/maintenance résultant de problèmes techniques de l'appareil ;
7. Appel de bienvenue dans les activités LoJack et saisie ultérieure des données ;
8. Participation à des enquêtes et des questionnaires ;
9. Activités de marketing, c'est-à-dire l'envoi de bulletins d'information et de promotion.

Le tableau suivant rapporte la base juridique, les catégories de données, les catégories de données personnelles et la période de conservation correspondante pour chacune des finalités identifiées ci-dessus :

Finalité du traitement des données personnelles	Base juridique du traitement	Catégories de données personnelles traitées	Période de conservation des données personnelles
Objectif 1	Contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification • Données personnelles 	Jusqu'à la fin de l'utilisation du dispositif et pendant 2 ans supplémentaires

		<ul style="list-style-type: none"> Données relatives au véhicule 	
Objectif 2	Contrat	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données personnelles Données relatives au véhicule Données de géolocalisation 	Jusqu'à la fin de l'utilisation de l'appareil et pendant 2 ans supplémentaires (géolocalisation 1 an)
Objectif 3	Obligation légale Intérêt légitime	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données personnelles 	Jusqu'à la fin de l'abonnement et pendant 10 ans
Objectif 4	Contrat Intérêt légitime	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données personnelles 	Jusqu'à l'expiration de l'abonnement et pendant au moins 10 ans supplémentaires, conformément aux délais légaux de prescription, ainsi que pendant la période supplémentaire nécessaire au règlement de tout litige
Objectif 5	Contrat	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données personnelles 	Jusqu'à l'expiration de l'abonnement et pendant 10 années supplémentaires
Objectif 6	Contrat	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données personnelles 	Jusqu'à l'expiration de l'abonnement
Objectif 7	Contrat	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données personnelles 	Jusqu'à l'expiration de l'abonnement
Objectif 8	Consentement	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données personnelles 	Jusqu'à l'expiration de l'abonnement
Objectif 9	Consentement	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification 	Jusqu'à l'expiration de l'abonnement

Catégories de destinataires

En référence aux finalités susmentionnées, les données pourront être communiquées aux sujets et/ou catégories de sujets suivants, ou à des sociétés et/ou personnes, tant en Italie qu'à l'étranger, qui fournissent des services, y compris des services externes, pour le compte du Titulaire.

Des exemples des différentes catégories de sujets sont énumérés ci-dessous :

- BMW AG (*);
- Conseillers en gestion comptable ;
- Sociétés mères ;
- Sociétés de télémarketing ;
- Tout concessionnaire et/ou technicien pour l'installation et la maintenance du dispositif ;
- Sociétés de services informatiques ;
- Sociétés de récupération de voitures ;
- Entreprises offrant des services de dépannage ;
- Institutions chargées de l'application de la loi et de la sécurité ;
- Compagnies d'assurance et les courtiers ;
- Organes de contrôle et de surveillance.

(*) BMW AG sera informé par LoJack que le véhicule du Client a été installé avec le Dispositif, dans le but d'activer les Services de données de flotte BMW, comme décrit à l'Annexe 4, à condition que le Client ait accepté les Conditions générales de données de flotte BMW.

La liste des destinataires/personnes responsables externes avec d'autres données d'identification utiles est disponible auprès du Contrôleur des données.

Vos données personnelles ne seront pas divulguées à des personnes non spécifiées.

En ce qui concerne les finalités 1 à 7, la fourniture de vos données personnelles est nécessaire à l'établissement de la relation contractuelle et à sa gestion. Dans certains cas (finalités 3 et 4), le traitement est fondé sur le respect d'obligations légales ou la nécessité de satisfaire les intérêts légitimes du responsable du traitement. Si vous refusez de fournir vos données personnelles, ou de poursuivre les finalités susmentionnées, cette relation contractuelle ne sera pas établie et les Services demandés ne seront pas fournis. Tout traitement de données visé aux points 8 et 9 est fondé sur votre consentement. Le refus de fournir vos données personnelles à cette fin vous empêchera uniquement de participer à des enquêtes et de recevoir des communications commerciales.

En outre, dans le cas où le traitement des données a lieu dans le cadre d'événements corporatifs (vente de l'entreprise ou de branches d'activité), de due diligence, d'audits (y compris de tiers), ce traitement sera effectué sur la base de l'intérêt légitime du contrôleur à mener ses activités commerciales.

À la fin de leur période de conservation, les données seront supprimées, agrégées ou anonymisées. Vos données personnelles peuvent être conservées pour une période supplémentaire en cas de procédure judiciaire en cours, en lien avec le vol ou le déplacement non autorisé de votre véhicule.

Le contrôleur des données se réserve également le droit de transférer vos données personnelles vers des pays situés en dehors de l'Espace économique européen. Les transferts de données en dehors de l'Espace économique européen sont soumis à un régime spécial en vertu du Règlement, et ne sont effectués que vers des pays qui assurent un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel, sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou lorsque des garanties appropriées ont été adoptées (y compris les conditions contractuelles types fournies par la Commission européenne), à condition que les personnes concernées disposent de droits exécutoires et de recours efficaces.

À tout moment, vous avez le droit :

- d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que les données à caractère personnel vous concernant sont ou non traitées et, dans l'affirmative, d'obtenir l'accès aux informations visées à l'article 15 du règlement ;
- d'obtenir la modification des données inexactes vous concernant ou, compte tenu des finalités du traitement, l'intégration de données à caractère personnel incomplètes (article 16 du règlement) ;
- d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel si l'un des motifs énoncés à l'article 17 du règlement s'applique ;
- d'obtenir la limitation du traitement de vos données à caractère personnel si l'un des cas visés à l'article 18 du règlement s'applique ;
- de s'opposer au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière (article 21 du règlement) ;
- de recevoir dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine les données à caractère personnel que vous avez fournies, et transmettre ces données à un autre responsable du traitement, sans que celui-ci y fasse obstacle, si cela est techniquement possible, dans les cas et dans les limites prévus à l'article 20 du règlement.

En outre, vous avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles (lorsqu'il a été donné), à tout moment, sans préjudice de la légalité du traitement, sur la base du consentement donné avant le retrait.

Afin d'exercer les droits énumérés ci-dessus, vous pouvez vous référer aux contacts indiqués dans la section correspondante de l'application mobile ou à l'adresse électronique italy.privacy@LoJack.it.

Conformément au Règlement, le Responsable du traitement n'est pas autorisé à facturer des frais pour donner suite à l'une des demandes d'exercice des droits susmentionnées, sauf si elles sont infondées ou excessives et, en particulier, si elles ont un caractère répétitif.

Si vous demandez plus d'une copie de vos données personnelles ou en cas de demandes excessives ou infondées, le Contrôleur des données peut (i) facturer des frais raisonnables, en tenant compte des coûts administratifs encourus pour traiter la demande ou (ii) refuser de donner suite à la demande. Dans ces cas, le responsable du traitement des données vous informera des coûts avant de traiter la demande. Le responsable du traitement des données peut demander des informations supplémentaires avant de traiter les demandes, si l'identité de la personne qui les a présentées doit être vérifiée.

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle de l'État membre de l'Union européenne dans lequel vous résidez habituellement, travaillez ou dans lequel la violation présumée du traitement des données personnelles s'est produite.

En tout état de cause, le Contrôleur des données souhaite être informé de tout motif de plainte et vous invite à utiliser les canaux de contact indiqués ci-dessus avant de saisir l'autorité de contrôle, afin de prévenir et de résoudre à l'amiable et rapidement tout litige.

En signant ce document, vous reconnaissez explicitement avoir pris connaissance de cette notice.

Je, soussigné(e) _____, déclare avoir pleinement compris les informations ci-jointes fournies par LoJack en tant que contrôleur des données et

j'accepte [] je n'accepte pas []

le traitement des données personnelles aux fins de la participation à des enquêtes et des questionnaires ;

j'accepte [] je n'accepte pas []

le traitement des données personnelles à des fins de marketing, c'est-à-dire l'envoi de bulletins d'information et de promotion.

Lieu et date

Signature

Annexe 3

Formulaire standard de rétractation
(remplissez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous retirer du contrat)

À LoJack [raison sociale, adresse et courriel tels qu'indiqués sur la page de couverture].

Je notifie par la présente la résiliation du contrat d'abonnement aux Services LoJack.

Commandé (*) le / reçu (*) le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Données du véhicule sur lequel est installé ou doit être installé le Dispositif objet du contrat d'abonnement aux Services LoJack :

Modèle :

Plaque d'immatriculation :

Signature du consommateur (uniquement si le présent formulaire est notifié en version papier)

Date

(*) supprimer la mention non nécessaire

Annexe 4

	Fonction	Description	BMW Security Active	BMW Security Pro	BMW Security Pro (Benelux)	BMW Security 3/5 ans)
BMW Fleet Data Services*	Niveau de carburant	Si les informations sont fournies par le fabricant, le niveau de carburant est disponible dans l'application BMW Security.	●	●	●	●
	État des portes, du coffre, du capot	Si les informations sont fournies par le fabricant, l'état (ouverture ou fermeture) des portes, du coffre et du capot du véhicule peut être vérifié dans l'application BMW Security.	●	●	●	●
	État du système d'alarme antivol	Si le véhicule est équipé d'un système d'alarme sonore et si les informations sont fournies par le constructeur, il est possible de vérifier si le système d'alarme retentit dans l'application BMW Security.			●	
Services de sécurité	Délimitation de la zone	Dans la section « Support » de l'application BMW Security, il est possible de définir un périmètre autour de la position actuelle du véhicule, de sorte que le système génère une notification sur l'application BMW Security lorsque le véhicule s'éloigne de la zone du périmètre.	●	●	●	
	Notification de déconnexion du dispositif.	Si l'appareil est déconnecté, le client reçoit une notification sur l'application BMW Security.	●	●	●	
	Notification de l'activation de l'alarme sonore	Si l'alarme sonore est déclenchée, le client reçoit une notification sur l'application BMW Security.			●	
	Notification BMW Driver Tag	Si le véhicule se déplace en l'absence de l'appareil BMW Driver Tag à l'intérieur du véhicule, le client reçoit une notification sur l'application BMW Security.	●	●	●	
	Verrouillage du moteur en cas de déconnexion de la batterie	Lorsqu'un événement du Service de sécurité relatif à la déconnexion du dispositif et à l'activation de l'alarme sonore décrit dans ce tableau est notifié, et que le dispositif BMW Driver Tag n'est pas présent à l'intérieur du véhicule, dans les pays où la législation l'autorise, l'immobilisation du moteur est activée.			●	
	Blocage du moteur pour l'activation de l'alarme sonore				●	
	Blocage du moteur en cas de déplacement non autorisé				●	
	Activation des recherches suite au vol du véhicule	En cas de vol du véhicule, et d'une demande d'activation du Dispositif conformément à l'article 6 des Conditions générales, le Centre d'opérations Lojack active la recherche du véhicule.	●	●	●	●
Verrouillage du moteur en cas d'alerte au vol	En cas de vol du véhicule, et de demande d'activation du Dispositif conformément à l'article 6 des Conditions générales, le Centre d'opérations de Lojack peut verrouiller à distance le moteur du véhicule, dans les pays où la législation en vigueur le permet.		●	●		

Remarque : (*) BMW AG, afin de fournir des données de flotte, sera informé (après acceptation des conditions générales relatives aux données de flotte BMW) que le véhicule du client a été installé avec BMW Security.